

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 FEVRIER 2015

Le jeudi 19 février 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/10 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité qui sera composée comme suit :

- M. SPADAVECCHIA, Conseiller Municipal délégué, Président
- M. DEBERGH, Adjoint aux travaux
- M. MARANT, Mme LANNIAUX, M. HOUZÉ, M. ISTRIA, Mme BLANCKE, M. MESMACQUE, Conseillers Municipaux, représentants de la liste « Réussir Wambrechies »
- Mme SALADIN, Conseillère municipale, représentante de la liste « Pour Servir Wambrechies »
- des membres choisis parmi les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), les associations ou organismes représentant les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que les autres usagers de la ville

La CCA a cinq missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire, les adjoints et conseillers municipaux délégués pourront assister aux réunions de la Commission.

15/11 : ETAT DU PERSONNEL 2015

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte l'état du personnel 2015. Un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe y a été créé. Les postes suivants y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire :

- 1 attaché territorial
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques de 1^{ère} classe
- 1 ATSEM de 1^{ère} classe

15/12 : COMPTE EPARGNE TEMPS – MODALITES D'UTILISATION

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, entérine les modalités d'utilisation de ce Compte Epargne Temps (CET) pour notre collectivité :

- 1/ Bénéficiaires du CET
- 2/ Ouverture et alimentation du compte
- 3/ Utilisation des droits à congés

SUBVENTIONS ET PROVISIONS 2015

Le Conseil Municipal, adopte les subventions et provisions 2015 :

15/13 : aux établissements scolaires et associations ayant une activité à caractère para-scolaire pour un montant de 4 108 € à l'**unanimité**

15/14 : aux organismes locaux à caractère culturel pour un montant de 9 445 € à l'**unanimité (2 élus ne participent pas au vote)**

15/15 : aux organismes locaux à caractère social pour un montant de 5 966 € à l'**unanimité (1 élu ne participe pas au vote)**

15/16 : aux organismes locaux à caractère sportif pour un montant de 60 350 € et un montant de 3 000 € pour les provisions exceptionnelles, à l'**unanimité (4 élus ne participent pas au vote)**

15/17 : aux organismes extérieurs pour un montant de 850 € à l'**unanimité**

15/18 : provisions et modalités pour l'octroi de subventions à divers organismes à caractère d'intérêt général ou commercial pour un montant de 202 000 € à l'**unanimité (3 élus ne participent pas au vote) - excepté pour l'association « Arts et Scènes en Nord de France » : 25 voix pour et 1 abstention**

15/19 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 absentions** arrête le programme d'investissement à hauteur de 3 145 098.43 €

15/20 : VOTE DU TAUX DES IMPOTS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de reconduire pour cette année les taux votés en 2014 à savoir :

Taxe d'Habitation	30.91 %
Taxe Foncière propriétés bâties	27.01 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	51.57 %

15/21 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions** décide d'affecter 1 000 000 € de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) et d'affecter le solde, soit 1 145 263.17 € au fonctionnement (compte 002). Le solde excédentaire de la section d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement).

15/22 : BUDGET PRINCIPAL 2015

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions** vote le budget qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	11 255 864,17 €	11 255 864,17 €
INVESTISSEMENT	4 301 489,93 €	4 301 489,93 €

15/23 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 absentions** arrête le programme d'investissement à hauteur de 16 420.30 €

15/24 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions** décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 29 792.73 € au compte 002 (excédent de fonctionnement). L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement) pour un montant de 7 509.30 €

15/25 : BUDGET 2015 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, vote le budget qui s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	83 997.73 €	83 997.73 €
INVESTISSEMENT	21 975.30 €	21 975.30 €

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

INSTALLATION DE DETECTEURS DE FUMEE DANS LES LIEUX D'HABITATION (décret n° 2015-114 du 2 février 2015)

La loi impose à chaque occupant d'équiper son logement d'un détecteur de fumée avant le **8 mars 2015**.